

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la composition de la Commission de langue
anglaise chargée de procéder aux examens linguistiques**

A.Gt 07-03-2011

M.B. 16-05-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, l'article 9;

Vu le décret de la Communauté française du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, l'article 7;

Vu le décret de la Communauté française du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Présidente suppléante de la Commission de langue anglaise chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie d'une seconde langue :

1. M. Philippe Aoust

Juge de Paix du Canton de Saint-Hubert-Bouillon-Paliseul;

2. Mme Nadia LAHLOU

Attachée à la Direction de la Réglementation de la DGENORS.

Article 2. - Exercent respectivement les fonctions de Secrétaire et de Secrétaires suppléants de la Commission de langue anglaise :

1. Mme Olivia BODART

Attachée à la Direction des Hautes Ecoles au Service général des Hautes Ecoles et de l'Enseignement artistique de niveau supérieur;

2. M. Paul BOUCHE

Professeur à l'Institut Saint-Louis à Waremme, chargé de mission;

3. M. Jean-Pierre MARTIN

Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

Article 3. - Sont nommés en tant que :

1. Représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres de la Commission de langue anglaise :

- M. Ph. HENEAUX, Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek;

- M. N. LICATA, Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing;

- Mme D. BOTTEMAN, Professeur à l'Athénée royal à Koekelberg;

- Mme M. DE PLEE, Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek;

- Mme AM. VAN EYNDE, Professeur à l'Athénée royal à Woluwe-Saint-Pierre;

- Mme L. TOURIEL, Professeur à l'Athénée royal Air pur à Seraing.

2. Représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la Commission de langue anglaise :

- M. L. STELLEMAN, Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;

- M. J. STOUPY, Professeur au Collège Saint-Pierre à Châtelineau;

- M. R. VERDONCK, Professeur à l'Institut La Madeleine à Tournai.

- Mme C. DEPUIS, Maître-assistante à la Haute Ecole Blaise Pascal à Bastogne;

- Mme M. VAN OVERMEEREN, Professeur à l'Institut La Madeleine à Tournai;

- M. G. DELBROUCK, Professeur au Collège Saint-François Xavier à Verviers.

Article 4. - Les membres et leurs suppléants sont nommés pour une période de deux ans.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

Bruxelles, le 7 mars 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT